

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/23/2020041020/justel>

Dossier numéro : 2020-04-23/24

Titre

23 AVRIL 2020. - Arrêté ministériel abrogeant l'arrête ministériel du 3 juin 2019 portant exécution de l' article 9, § 4 de l'arrêté royal du 25 novembre 2016 relatif à la lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine

Source : AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE.SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 08-05-2020 page : 33149

Entrée en vigueur : 18-05-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. L'arrêté ministériel du 3 juin 2019 portant exécution de l' article 9, § 4 de l'arrêté royal du 25 novembre 2016 relatif à la lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine est abrogé.